

CSASD 02, le 27 juin 2023



**Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CSA-D,**

En exclusivité pour ce CSA-D et bien entendu sous embargo jusqu'à la date de l'épreuve de remplacement, la FSU 02 s'est procuré les sujets du bac 2023 de philosophie.

« Une décision légale mais allant à l'encontre de l'avis de la grande majorité de la population et non votée par les représentant-es du peuple est-elle une décision juste, une décision éthique, une décision à suivre » ?

Peut-on encore parler de démocratie quand un gouvernement bascule dans l'autoritarisme, alors que la population manifeste pacifiquement comme encore lors de la manifestation du 6 juin » ? Nous n'avons pas 4h pour y répondre, juste le temps de notre déclaration...

Déni de démocratie, mensonges et contrevérités d'État, atteinte à la liberté de manifester, dérive autoritaire, E. Macron et son monde sont restés inflexibles et jouent un jeu dangereux, faisant le lit de l'extrême droite. Oubliant comment il avait été élu, méprisant les mobilisations sociales d'une ampleur inédite, les grèves et les 1,2 millions de signataires de la pétition intersyndicale ainsi que les casserolades qui l'ont suivies partout lui et ses ministres. E. Macron, par la brutalité de ses méthodes, a abîmé durablement la démocratie.

Alors pendant ce CSA-D, nous casserolons, avec toute notre batterie de cuisine. Mais n'ayez crainte, nous n'avons pas apporté nos dispositifs sonores portatifs dans cette instance, juste nos voix et celles des collègues que nous représentons, même s'il ne reste pas grand-chose du dialogue social.

Concernant la dotation dans l'Aisne, moins 17 postes pour la rentrée dans le premier degré, n'est pas admissible dans un contexte social de plus en plus difficile pour la population déjà en grande précarité.

Certains de nos élèves vivent dans des foyers cumulant misère affective, misère économique et misère culturelle et seule l'école peut en partie compenser ces

manques. La baisse démographique ne saurait justifier une telle perte de moyens. Au contraire, on devrait se servir de cette baisse démographique pour une meilleure prise en charge des élèves avec des effectifs réduits dans toutes les classes et pas seulement dans les classes dédoublées de l'éducation prioritaire. Rappelons que même en éducation prioritaire, il y a des effectifs élevés dans les classes en cycle 3 et en maternelle jusqu'à la moyenne section.

La scolarisation des moins de 3 ans se doit d'être améliorée et ne peut servir de variable d'ajustement pour la fermeture d'une classe.

Malgré un P/E, qui progresse grâce à la baisse démographique, l'Aisne reste en tension, sans marges, sans possibilité d'améliorer significativement les conditions de travail et de scolarisation des élèves, ni même de mettre en œuvre les priorités présidentielles.

Madame la DASEN, nous vous demandons également de laisser la liberté de l'organisation pédagogique ainsi que le choix des manuels scolaires à la main des équipes, via les décisions des conseils des maîtres.ses et de passer cette consigne en conseil d'IEN.

Quant au remplacement, malgré un pourcentage de titulaires remplaçants dans les moyennes nationales, l'année 2022-2023 aura été catastrophique : des classes surchargées dues à la répartition des élèves dont le professeur est absent, une rupture de la continuité pédagogique, la prise en charge de la classe par des contractuel.les non formé.es, des formations statutaires annulées, une formation continue se résumant à quelques animations pédagogiques au contenu restreint et imposé, une formation initiale malmenée pour des fonctionnaires stagiaires positionné.es majoritairement comme moyens d'enseignement à 100% et qui sont mis.es en difficulté dès leur année de stage sans la possibilité même d'assurer leur accompagnement sur le minimum de 10 journées.

L'utilisation d'un nouveau logiciel imposé par le ministère ne peut être la réponse adéquate pour améliorer le taux de remplacement. Au contraire, loin d'assurer cent pour cent de la continuité du service, Andjaro ne garantira pas plus la continuité et la qualité du remplacement quand le premier critère retenu est la proximité géographique et de surcroît, il supprimera tout dialogue avec le personnel qui affecte et dégradera un peu plus les conditions de travail des uns et des autres. La FSU engage les personnels remplaçants à refuser la communication par SMS.

La FSU vous demande, Madame l'Inspectrice d'Académie, de tirer la sonnette d'alarme auprès du recteur et du ministère afin d'obtenir une dotation exceptionnelle pour le département. Sauf à devoir faire une nouvelle fois de la cavalerie à la rentrée,

à amputer le volant de TR et à multiplier la contractualisation. La FSU continue à demander un plan d'urgence pour l'École.

Faisons du bruit contre le pacte enseignant, le choc d'attractivité et ses belles promesses de l'entre-deux tours. En lieu et place d'une véritable revalorisation salariale : 10 % sans contrepartie pour tous-tes les enseignants, le ministère nous méprise et non content de nous contraindre à travailler deux ans de plus, E. Macron nous ressort les vieilles recettes libérales du « travailler plus pour gagner plus »

Quand on sait que la moitié des professeur·es se déclare en situation d'épuisement professionnel élevé selon les chiffres du Ministère publiés dernièrement dans le baromètre du bien-être au travail, exiger de travailler plus pour que les personnels puissent répondre à leurs besoins financiers réels est une provocation du Ministère. Ce pacte va amplifier la dégradation de nos conditions de travail sans résoudre la crise de recrutement. Ne sous-estimons pas non plus les choix dogmatiques qu'il porte en termes de management et de politique éducative, avec l'externalisation de la difficulté scolaire, la mise en concurrence des personnels par les primes. Sans ce dogme ultra libéral, l'enveloppe budgétaire du pacte qui s'élève à 1,1 milliard d'euros pourrait être basculée sur le socle et permettrait une première augmentation de 115 € brut par mois sous forme de point d'indice de l'ensemble des 800 000 enseignant.es du pays. 115€ brut qui viendraient abonder les caisses de sécurité sociale, en recettes supplémentaires à utiliser plutôt que la contre-réforme des retraites contre laquelle nos collègues restent engagé.es. « Travailler plus pour gagner plus », pour, en réalité, travailler encore plus pour craquer encore plus vite. Le nombre de démissions, de ruptures conventionnelles et d'arrêt de travail n'est-il pas un indicateur du mal-être qui traverse la profession ? Tout bon responsable RH devrait le savoir. Demain, ce sont les directrices et les directeurs d'école qui devront organiser le Pacte, qui contrôleront les ordres de mission des collègues qui s'y seront engagé.es, qui justifieront l'octroi de la rémunération afférente auprès de l'administration. Bien loin de l'allègement des tâches de direction, c'est un pas de plus vers le statut hiérarchique induit par la loi Rilhac contre laquelle nous n'avons cessé de nous battre car elle va détruire les collectifs de travail qui font la singularité de notre école républicaine. Alors ne nous laissons pas rouler dans la farine et ne pactisons pas. La FSU appelle les collègues à le refuser. Nous n'accepterons pas la casse du service public d'éducation et nous continuerons à appeler les personnels à combattre ce projet d'École et plus globalement de société.

Avec des objectifs chiffrés pour accueillir davantage d'élèves boursier-es, sans quotas... et des objectifs de réduction des différences de recrutement entre établissements à l'horizon 2027... Notre Président, si prompt pourtant à parler éducation et à réformer en profondeur, ne voit pas dans le manque de mixité sociale et scolaire une bataille à mener. Nous l'avions dit : le Ministre a changé, pas son cabinet et surtout pas la politique qu'il doit mettre en œuvre.

Casserolade pour un vrai statut, un vrai métier, une vraie formation pour nos collègues AESH, travailleurs.seuses pauvres de l'Education Nationale. Là aussi, le torchon brûle après l'annonce du Président Macron lors de la Conférence Nationale du handicap, de « regrouper le cadre d'emploi des AESH avec celui des AED autour du métier d'Accompagnant à la Réussite Educative (ARE) ». Cette proposition, jamais discutée avec les organisations syndicales représentatives, est une preuve supplémentaire du mépris constant de ce gouvernement pour le dialogue social. Elle tourne sciemment le dos aux attentes exprimées par les AESH et risque encore de rendre plus difficile les recrutements en niant la spécificité du métier d'AESH au détriment de l'inclusion des élèves en situation de handicap. Pourtant, les AESH, essentiellement des femmes, sont le maillon fondamental de l'école inclusive. Aujourd'hui, elles sont victimes d'un système qui manque de moyens humains à la hauteur des besoins et qui ne permet pas d'assurer un service public de qualité. Le 13 juin dernier, dans la rue, la FSU exigeait que le métier et la professionnalité des AESH soient mieux reconnus et rappelait ses revendications de création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B intégrant et reclassant les AESH déjà recruté-es et la suppression des PIAL.

Concernant le second degré, certains chefs d'établissement tentent de vendre le pacte en laissant entendre que l'on pourra y faire un peu ce qu'on veut : un peu de Remplacement Courte Durée, un peu de devoirs faits , une ou deux missions non quantifiables. Des briques à la carte, alors même que les textes officiels ne sont toujours pas parus.

Pour ce qui concerne l'ordre du jour, nous constatons que l'évolution des structures divisionnaires est très insuffisante au vue des situations des collèges du département. En effet, de nombreuses divisions restent avec des effectifs très chargés au vue des informations que nous possédons. Pour le niveau 6^{ème}, trois établissements sont encore à plus de 28 élèves par classe (Condé en Brie, Coucy le Château et Villeneuve Saint Germain), pour le niveau 5^{ème}, les collèges d'Anizy le Château, Belleu, Braine, Cuffies, Laon Mermoz, Vermand et François Ier de Villers Cotterêts , pour le niveau 4^{ème} les collèges de Crécy sur Serre, Cuffies, Gauchy, la Capelle ; Laon Lenain, Saint-Quentin Henri Martin, Tergnier et pour finir le niveau 3^{ème}, Vailly sur Aisne et Saint-Quentin Montaigne.

Nous attirons particulièrement votre attention sur la situation du collège de Gauchy qui malgré une forte mobilisation des enseignants, des AESH , des parents d'élèves et le soutien des élus n'a pas obtenu de vos services la moindre amélioration. De même , la situation du collège Montaigne qui malgré un classement en REP + aura un effectif de 3^{ème} à plus de 25 élèves par classe car seulement 2 dossiers de prépa métier ont été fait cette année.

Pour ce qui concerne l'accueil des élèves allophones, nous souhaiterions que l'implantation d'une offre d'enseignement du FLES soit faite dans le quartier Europe de Saint-Quentin pour les élèves de Condorcet, Colard Noël et Montaigne dont les élèves doivent traverser la ville pour accéder à ces cours entraînant une perte de temps importante dans les transports.

Nous nous réjouissons de l'ouverture de langues et cultures européennes, de classe bilangue, de langues et cultures antiques dans le département mais cela se fait-il avec un ajout de moyens ou bien sur leur moyens propres, à savoir les 3 heures de marges ?

Les nouvelles sections sportives ont-elles été dotées de 2 heures dans leur DHG ? Nous souhaiterions également une mise au point sur les 6èmes Tremplin. En effet, nous avons eu connaissance d'une situation compliquée au collège de Tergnier où cette mise en place est souhaitée par le chef d'établissement mais ne rencontre pas l'adhésion des collègues, or ce dispositif est normalement basé sur le volontariat. Malheureusement, les collègues ont le sentiment qu'on veut leur faire « payer » ce refus en modifiant la proposition de répartition sur laquelle l'équipe était d'accord.

La FSU a été alertée sur l'utilisation des réseaux sociaux et les informations qui y circulent dans certains établissements scolaires. Il est important de rappeler aux principaux des établissements coutumiers d'une communication via twitter d'être vigilants et de faire respecter la confidentialité et le droit à l'image.

Enfin, la FSU n'a de cesse d'alerter sur l'état de la profession : les enseignant.es vont mal ! Leurs conditions de travail, comme leurs droits à la formation, au temps partiel, à la mobilité géographique ou professionnelle se dégradent d'années en années. Les conditions d'exercice du métier dans les classes sont de plus en plus difficiles. Les attaques incessantes contre notre professionnalité, la multiplication des injonctions et prescriptions pédagogiques, la généralisation de la culture de l'évaluation au détriment des apprentissages témoignent d'une idéologie libérale s'inspirant du management issu de l'entreprise appliquée à l'Education Nationale et vident de sens notre métier jour après jour...

Les relations avec l'Administration ou la hiérarchie se tendent, voire disparaissent dans des silences prolongés qui laissent les enseignant.es seules.

face à leurs difficultés. A cela s'ajoute un mépris qui ruisselle depuis les bureaux de l'Elysée et de la rue de Grenelle et se décline à tous les échelons de l'administration...

Pour finir vous reprendrez bien une petite cuillère de mépris : Qui a dit « une des qualités d'un professeur est sa volonté d'incarner un cours, il n'y a pas besoin d'aller à l'université pour cela » ?

**Ce qui est clair effectivement, c'est qu'il n'y pas besoin d'aller à l'université pour mépriser les personnels : une bonne école de néo management suffit...
Merci pour votre écoute, nous ramasserons les copies à l'issue de l'instance....**